



Des droits humains, ... aussi pour les enfants

Articles

Le 9 décembre 2019 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Lydia Magnoni**

La Déclaration universelle des droits de l'homme, appelés aujourd'hui droits humains, a été signée en 1948 . Mais la Convention internationale des droits de l'enfant a seulement été signée en 1989. Un retard de plus de 40 ans.

Pendant des centaines d'années, personne ne se préoccupe vraiment des droits des enfants. Les enfants sont vus au mieux comme de « petits adultes », au pire comme des objets. Ce n'est qu'au milieu du 19e siècle, qu'on commence à penser que les enfants sont des humains particulièrement fragiles et qu'il faut les protéger. On commence à les protéger sur leur lieu de travail, à les envoyer à l'école. Au début du 20e siècle, la protection de l'enfant se met peu à peu en place : protection médicale, sociale et judiciaire. Cette protection des enfants se développe d'abord en France, puis dans d'autres pays d'Europe et du monde.

Quelques étapes vers de vrais droits de l'enfant

Après la Première Guerre mondiale, à partir de 1919, la Société des Nations met en place un Comité de protection de l'enfance. En 1924, pour la première fois, un texte international reconnaît des droits aux enfants et précise que les adultes ont des responsabilités envers eux. C'est la Déclaration de Genève. Ce n'est pas vraiment une liste de droits. Et les États qui la signent ne sont pas vraiment obligés de l'appliquer.

Après la Seconde Guerre mondiale, des milliers d'enfants sont orphelins. En 1947, on organise les secours d'urgence pour ces orphelins victimes de la Seconde Guerre. Le 10 décembre 1948, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, on reconnaît que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale ».

Dans les années 1950, grâce à l'UNICEF, on va aussi agir pour protéger les enfants des pays en voie de développement. L'UNICEF fait des programmes d'aide à l'enfance pour leur éducation, leur santé, l'eau et l'alimentation.

En 1959, 11 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la première déclaration des droits de l'enfant. Ce texte définit en 10 principes les droits de l'enfant. La nouveauté c'est que l'enfant devient un sujet de droit. 1979 est « Année internationale de l'enfant ». Un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme est chargé de rédiger une convention internationale des droits de l'enfant . Le 20 novembre 1989 la Convention internationale des droits de l'enfant qui compte 54 articles. Ce texte est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il énonce les droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant. Ce texte a été signé par 197 pays et 196 l'ont aussi ratifié.

Quels droits pour les enfants ?

Les droits prévus par la CIDE sont de plusieurs types

Les droits civils

- le droit à la vie
- le droit d'avoir un nom et une nationalité
- le droit à la vie privée
- le droit à la justice
- le droit à la protection des enfants handicapés
- le droit à la non-discrimination

Les droits économiques

- le droit à un niveau de vie suffisant
- le droit à la protection contre l'exploitation au travail (le travail forcé)
- le droit à la sécurité sociale

Les droits politiques

- le droit d'avoir des opinions et de les exprimer (liberté d'association et de réunion, liberté d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion)
- le droit d'être protégé contre les mauvais traitements (mauvais traitements et torture)
- le droit d'être protégé contre la privation des libertés
- le droit d'être protégé contre la séparation d'avec les parents

Les droits sociaux garantissent :

- le droit d'être nourri et soigné par des médecins
- le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation (notamment l'exploitation sexuelle), l'enlèvement et la drogue
- le droit d'être protégé en cas de guerre (interdiction d'être soldat avant 15 ans)

Les droits culturels garantissent :

- le droit d'être éduqué (l'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire pour tous)
- le droit d'être bien informé
- le droit aux loisirs (jeux, culture, activités artistiques).

La CIDE a eu 30 ans

Cette Convention relative aux droits de l'enfant adoptée, le 20 novembre 1989, par l'Assemblée générale de l'ONU, a pour but de protéger les droits des enfants dans le monde et d'améliorer leur vie. Cette Convention concerne tous les enfants du monde jusqu'à leurs 18 ans, sans aucune discrimination. La CIDE élargit aux enfants le concept de droits de l'homme prévus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Aujourd'hui, la Convention internationale des droits de l'enfant a été signée par 197 états et 196 l'ont ratifiée.

C'est en l'honneur de cette Convention que chaque année, on organise tous les 20 novembre, la journée internationale des droits de l'enfant. Cette date est l'occasion de faire le point sur la situation des droits de l'enfant dans tous les pays du monde.

En savoir plus sur la situation des enfants dans tous les pays du monde

[Le billet de Nicole Ferroni sur France Inter\]](#)